Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_XIII_B-DE

RIEC SUR BÉLON
RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE
-
MAIRIE DE RIEC SUR BELON
-
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 09 juillet, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 juillet, s'est réuni à la Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (23) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, S. LE ROI, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, G. FLOCH, C. LE ROUX, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, P. PLOUZENNEC, A. COTTEN, V. PENNOBER, D. CADO, C. HENNÉ, F. POMMIER.
Absent représenté (4) : D. GUÉRER à E. LE FLOCH, M. GUYADER à M-C LE MAOÛT-GUILLOU, C. KERYHUEL à V. PENNOBER, K. DROUGLAZET à C. HENNÉ
Absent non représenté (0) :
S. PRIMA a été nommé secrétaire de séance.

OBJET	**XIII.** **B– DIVERS : DECISIONS L 2122 22 : COMPTE-RENDU**

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 04 juin 2020 portant délégation d'attributions à monsieur le Maire,
Vu le compte rendu des décisions prises en vertu de ces délégations,

Prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122 22 en matière d'urbanisme (voir tableau ci-joint).

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE DE RIEC SUR BELON 29340 (Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_XIII_B-DE

